



Arrêté de fermeture d'un sentier N°2025-T-31

Le maire de la commune de Métabief,

Vu l'arrêté n°2022-03, réglementant la pratique du VTT

Vu les articles L 2212 1, L 2212-2 et L 2213 4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R610-5 du code pénal,

Vu la norme AFNOR XP S52-110, Relative aux pistes de descente VTT - Aménagement

Considérant que des travaux doivent avoir lieu sur la piste Cordillère, de la balise 6 à 5,

Considérant que ces travaux peuvent engendrer des chutes de pierres sur le chemin situé en contrebas,

Considérant les risques qui résultent d'une telle situation,

ARRÊTE :

Article 1er. - Interdiction d'accès

Sur la période du 02/06/2025 au 20/06/2025, la Piste Cordillère et le sentier situé en contrebas de cette piste seront fermés pour permettre la réalisation de travaux de 8h à 17h.

Un plan est annexé au présent arrêté.

Article 2. - Signalétique

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par le Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Article 3. - Sanctions

La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets ou les arrêtés de police sont punis de l'amende prévue aux contraventions de 1ère classe.

Les contraventions au présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal transmis au procureur de la République dans les conditions fixées par l'article 19 du code de procédure pénale.

Article 4. - Exécution et ampliation

Monsieur le directeur et Monsieur le responsable des pistes du syndicat mixte du Mont d'or, Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Sous-Préfecture de Pontarlier
- Brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs
- Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Article 5. - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et transmission au représentant de l'État.

Fait à Métabief, lundi 2 juin 2025

Le Maire,



Gérard DÈQUE



